

**Conseil d'administration
du mardi 06 juillet 2021****Délibération n°39/2021****PROJET DE DÉLIBÉRATION SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

Membres en exercice : 35

Membres présents : 14

Membres représentés : 13

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu l'article R 719-64 du Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;

Après avoir entendu la présentation du rapport et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SORBONNE UNIVERSITÉ
PAR 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTION (27 VOTANTS) :****Article 1er : Approuve les orientations budgétaires 2022 de Sorbonne Université :**

Le budget 2022 devra permettre de répondre aux enjeux stratégiques de l'établissement tout en assurant la réalisation des missions de service public de Sorbonne Université.

Les actions et projets qui seront développés s'inscriront dans les quatre grands objectifs stratégiques du projet d'établissement, à savoir :

- **agir** dans un monde global ;
- **participer** pleinement aux révolutions de la science ouverte, du numérique et des données ;
- **comprendre, apprendre et entreprendre** dans un monde en transformation ;
- **installer** la nouvelle université et **affirmer** son identité

Comme depuis 2018, le budget 2022 intégrera une capacité d'action supplémentaire liée à la dévolution de l'IDEX pérenne. Par ailleurs, des nouveaux projets d'envergure, IDES (15M€ sur 10 ans) et SFRI (23M€ sur 10 ans), obtenus par l'établissement dans le cadre du PIA 3, renforceront notre capacité à mener des projets innovants.

Dans un contexte où l'Etat restreint les moyens socles alloués aux établissements pour réaliser leurs missions de services public, le budget 2022 sera établi en cohérence avec les conventions d'objectifs et de moyens, et avec une vision optimisée mais prudente d'un retour à la normale de l'ensemble des activités. Les grands principes de construction du budget initial 2022 seront les suivants:

- **Quasi stabilité de la subvention pour charges de service public** hors mesures spécifiques. Les crédits liés à la loi LPR, la prolongation des contrats doctoraux et le plan de relance feront objet d'une inscription au réel, lors d'un budget rectificatif.

- **Une prévision des ressources propres globalisées de l'établissement au plus près de la réalité.** Cette prévision sera tout au plus équivalente aux montants votés au budget initial 2021. Dans ce contexte de quasi stabilité de la SCSP, toute baisse prévisionnelle des ressources propres doit être compensée par des mesures d'économie et d'optimisation.
- Nécessité de piloter finement les dépenses courantes, notamment des postes à contraintes (marchés obligatoires)
- Poursuite des projets immobiliers inscrits au plan pluriannuel d'investissement de l'établissement et accompagnement de la montée en puissance des projets phares, tels que Paris Parc.

Article 2 : Prend acte du calendrier d'élaboration du budget 2022 :

- Début mai : lancement par le président et les doyens de la procédure de conférence budgétaire et de la campagne de révision des effectifs
- Mi mai : diffusion des lettres de cadrage et des maquettes budgétaires à compléter
- 25 mai 2021 : présentation du calendrier budgétaire en conseil d'administration
- Début Juin : réunions de dialogue budgétaire au sein des facultés, au niveau universitaire et entre les directions métiers des niveaux universitaires et facultaire
- Mi-Juin : réunion de travail avec chaque faculté pour expliciter les prévisions budgétaires (recettes, priorités stratégiques, masse salariale, enveloppe formation, enveloppe recherche)
- Début Juillet : dialogues budgétaires président – doyens sur les priorités du projet d'établissement
- Mi Juillet : arbitrages finaux entre le président et les doyens
- Septembre : ajustements techniques sur MS et prévisions des dépenses et recettes
- Octobre : arrêt des documents et production de la liasse réglementaire
- Novembre : présentation du projet de budget 2022 devant les conseils de facultés
- Décembre : Présentation du projet de budget 2022 devant le conseil d'administration.

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ